

## Sommaire (hypertexte)

1. [Éditorial](#)
2. [Chronique biblique](#)
5. [Théologie morale](#)
6. [Dialogue islamo-chrétien](#)
9. [Théologie sociale](#)
14. [Chant liturgique](#)
15. [Pénitence](#)
17. [Avortement](#)
18. [L'Église à Paris](#)

●  
**REGNAT**

[regnat.phg@wanadoo.fr](mailto:regnat.phg@wanadoo.fr)

●  
**Directeur de la publication**

Philippe GUIDAL

●  
**Ont collaboré à ce numéro :**

Philippe GUIDAL  
Yann GWELTAZ  
Abbé Guy PAGÈS

●  
**Conception – Réalisation**

PHG

●  
Les articles publiés  
n'engagent que leurs auteurs.

●  
© **REGNAT** 2007

## Éditorial binaire...

11111111

Après trois mois d'absence, *Regnat* reparait en bénéficiant de quelques améliorations esthétiques et fonctionnelles, dues au renouvellement de notre matériel informatique. Le passage à la dernière version de Microsoft Word (2007) nous permet notamment de vous offrir désormais un sommaire en mode hypertexte (essayez-le ci-contre) et des liens actifs, tant pour les adresses de courriel que pour les sites Internet. Avec Adobe Reader 7.0 sous Windows Vista, cela fonctionne parfaitement bien, de même qu'avec KPDF 0.5.5 sous Linux.

Pour cause d'incompatibilité d'humeur avec Windows Vista, nous avons été contraints de nous séparer de PDFCreator<sup>1</sup>, notre convertisseur PDF préféré, mais nous tenons à lui rendre hommage pour les multiples services rendus au cours de ces dernières années. Les fichiers PDF générés par Word 2007 sont beaucoup plus lourds, mais nous espérons que nos lecteurs dont la connexion à Internet est encore en bas débit ne nous en tiendront pas trop rigueur...

00000000

La publication de la lettre apostolique *Summorum pontificum* de Benoît XVI le 7 juillet dernier<sup>2</sup> a fait couler beaucoup d'encre et de salive ; nous n'en ajouterons pas. Enfin, pas trop. Il semble que, pour une fois, nous puissions faire confiance aux évêques français. Le jour même où était publié le *motu proprio*, le Cardinal Jean-Pierre Ricard, président de la Conférence des évêques de France et membre de la commission *Ecclesia Dei*, donnait le ton et la consigne dans un entretien accordé au quotidien *La Croix* : « J'ai envie de dire aux catholiques, et en particulier aux prêtres : ne vous inquiétez pas ! Rien n'est changé dans votre façon de célébrer. »

Rien n'est changé, et rien ne changera. Et même, on veut bien nous dire pourquoi : « Il pourrait [...] y avoir danger si la demande de célébrer selon l'ancien missel s'accompagnait, dans les paroisses qui en acceptent le principe, de tout un mode particulier de vie en Église, coupé de l'ensemble de la communauté pour la catéchèse, l'animation des jeunes, la formation chrétienne, etc. Là, je craindrais qu'on ne recrée des chapelles qui risquent de se refermer sur elles-mêmes. »

Vous pensez ! S'il fallait remettre en question tout ce qui se fait en ces domaines décisifs depuis quarante ans, où irions-nous ?

Philippe GUIDAL

<sup>1</sup> <http://sourceforge.net/projects/pdfcreator/>

<sup>2</sup> Cf. *La Documentation Catholique*, n° 2385, 5 août 2007, pp. 702-708.

## Qu'est-ce que la Bible ?

« Vraiment, je vous le dis, si vous ne vous convertissez et ne devenez comme les enfants, non, vous n'entrerez pas dans le Royaume des Cieux<sup>1</sup>. »

Les enfants posent beaucoup de questions. C'est normal : ils ont tout à apprendre, et leur intelligence affamée quête sa pitance. Sans honte. Les enfants n'ont pas honte d'être ignorants. Lorsqu'ils ne connaissent pas quelque chose, ils demandent spontanément une réponse à qui leur paraît plus savant. Et ils sont très heureux d'avoir pu découvrir du nouveau.

Les adultes posent beaucoup moins de questions. Certains n'en posent même jamais. C'est normal : ils croient tout savoir, et leur intelligence satisfaite de peu est au repos – les mauvaises langues parleraient même de sclérose. Et puis, contrairement aux enfants, les adultes sont honteux d'être – ou simplement de paraître – ignorants. Pour les adultes, bien souvent, c'est très humiliant de ne pas savoir quelque chose, de devoir avouer son ignorance à qui sollicite une réponse, et d'être obligé de quémander ladite réponse auprès de plus savant que soi. Enfin, beaucoup d'adultes ne sont pas forcément heureux de découvrir du nouveau. La nouveauté, c'est déstabilisant. Cela peut remettre en cause des habitudes intellectuelles, le prêt-à-penser qui sied si bien dans les discussions entre collègues de bureau ou dans les réunions familiales.

Il y a plusieurs façons de mettre son intelligence au repos. Face à un enfant qui demande : « Papa, comment ça marche un sous-marin ? », il est généralement possible de gagner au moins un peu de temps – le temps nécessaire pour consulter une encyclopédie – en répondant : « Mon petit, Papa est très fatigué par sa journée de travail ; je te répondrai un autre jour ». Face à un adulte, qui serait bien capable de poser la même question, on pourra sans doute trouver un autre expédient. Mais plus radicalement, on peut aussi décréter, plus ou moins consciemment, que certaines questions n'ont tout simplement pas lieu d'être posées. Le philo-

sophe viennois Ludwig Wittgenstein affirmait ainsi que « la juste méthode de philosophie serait en somme la suivante : ne rien dire sinon ce qui se peut dire, donc les propositions des sciences de la nature – donc quelque chose qui n'a rien à voir avec la philosophie – et puis à chaque fois qu'un autre voudrait dire quelque chose de métaphysique, lui démontrer qu'il n'a pas donné de signification à certains signes dans ses propositions. Cette méthode ne serait pas satisfaisante pour l'autre – il n'aurait pas le sentiment que nous lui enseignons de la philosophie – mais elle serait la seule rigoureusement juste<sup>2</sup> ». D'où l'axiome final de son *Tractatus logico-philosophicus* : « Ce dont on ne peut parler, il faut le taire<sup>3</sup> ». Et ce dont on ne peut parler, c'est ce que Wittgenstein qualifie de « métaphysique », ou de « mystique ». Dieu, par exemple. Il faut Le taire...

Et c'est bien aujourd'hui l'attitude de nombreux adultes, qui évacuent spontanément de leur pensée toute question sur ce qu'on appelle « le sens de la vie », « les questions de fond qui caractérisent le parcours de l'existence humaine : *Qui suis-je ? D'où viens-je et où vais-je ? Pourquoi la présence du mal ? Qu'y aura-t-il après cette vie<sup>4</sup> ?* » À la décharge de nos contemporains, il faut reconnaître que ni l'éducation nationale, laïque, sexuelle et obligatoire, ni ce qui tient lieu de catéchèse depuis quelques décennies en France ne les ont préparés à traiter ce genre de questions.

Ne serait-ce pas une façon de retrouver certain « esprit d'enfance » que de poser à nouveau des questions ? Des questions d'enfant, bien sûr. Et pas n'importe lesquelles, mais de vraies questions d'enfant : les premières que pose un enfant, et qui sont des questions proprement métaphysiques et philosophiques. Celles auxquelles Wittgenstein invitait à ne pas répondre.

À partir de la deuxième année, l'enfant normalement constitué veut connaître le nom des êtres qui parsèment son champ d'expérience : « C'est quoi, ça ? », « Qu'est-ce que c'est ? » Ou comme disaient les petits latins : *Quid est ?* Connaître le nom d'un être, c'est la

<sup>2</sup> WITTGENSTEIN (Ludwig), *Tractatus logico-philosophicus*, traduit de l'allemand par Pierre Klossowski, Paris, Gallimard, collection « Bibliothèque des Idées », 1961 (réédition : collection « Tel », 1998), proposition 6.53, pp. 106-107.

<sup>3</sup> *Ibid.*, proposition 7, p. 107.

<sup>4</sup> JEAN-PAUL II, Lettre encyclique *Fides et ratio*, 14 septembre 1998, n. 1 (*La Documentation Catholique*, n° 2191, 1<sup>er</sup> novembre 1998, p. 901).

<sup>1</sup> Mt 18 3.

première opération symbolique de l'intelligence, la première appréhension de l'essence. Dans cette période de l'enfance, l'intérêt ne se porte pas du tout sur le fonctionnement ou le rôle de l'être, mais sur l'être lui-même : τὸ ὄν ἦ ὄν [tò ón hê òn], « l'être en tant qu'être », qui est l'objet propre de la métaphysique<sup>5</sup>. Aussi étonnant que cela puisse paraître pour les adultes en général, et les parents en particulier, la prime enfance est un âge radicalement métaphysique.

Puis, vers sept ans, l'enfant élargit son questionnement : c'est l'âge des « Pourquoi ? ». Autrement dit, l'exercice de la raison autonome à la recherche des causes suprêmes et des explications dernières des choses – ce qui est la définition classique de la philosophie : « La sagesse dans la vie commence peut-être à se demander à tout propos : pourquoi<sup>6</sup> ? »

Ce n'est qu'un peu plus tard, vers huit ans, que l'enfant commence à s'interroger à propos du « Comment ? », question qui marque d'ailleurs la fin de l'esprit d'enfance. En effet, à partir de ce moment, on constate – le plus souvent – une augmentation de la culture proportionnelle à une certaine dégradation de l'intelligence proprement dite, comme en témoignent les questions typique de l'adolescence – « À quoi ça sert ? » – et de l'âge adulte – « Combien ça coûte ? ». L'utilitarisme de l'adolescent constitue encore un positionnement moral susceptible d'être élevé et orienté vers les fins les plus nobles, mais le matérialisme de l'adulte marque l'ultime stade de la sclérose neuronale...

Eh bien, dans cette chronique biblique – que nous espérons la plus régulière possible –, nous commencerons par affronter une question d'enfant : « La Bible, qu'est-ce que c'est ? »

Après nous être posé nous-mêmes cette question pendant un certain temps, il nous a paru que l'enquête étymologique pouvait fournir une piste de travail intéressante. Le mot français « bible », nom féminin singulier, vient du mot latin *biblia*, nom féminin singulier également. Mais, comme il arrive souvent, le mot latin *biblia* vient lui-même d'un mot grec, βιβλία [biblía] ; or βιβλία est un nom neutre pluriel – le grec, comme d'autres langues (allemand, anglais, latin, etc.), possé-

dant un genre grammatical neutre, en sus du féminin et du masculin que nous connaissons en français. βιβλία est le pluriel de βιβλίον [biblíon], mot signifiant « papier, livre ». Le passage d'un neutre pluriel grec à un féminin singulier latin est dû à une évolution linguistique bien attestée : « Avec le temps et conformément à la tendance générale de la basse latinité, qui transformait souvent les neutres pluriels en féminins singuliers, on cessa de traiter le mot βιβλία comme un pluriel neutre, et on en fit un féminin singulier latin<sup>7</sup> ».

Dans l'antique traduction des Septante, le mot grec βιβλίον est utilisé pour rendre le mot hébreu סֵפֶר [sēper], « lettre, document, livre », comme dans les passages suivants :

Ex 17 14 : « [Le Seigneur dit à Moïse :] “Écris cela dans un livre pour en garder le souvenir...” »

Hébreu : כָּתַבְתָּ זֶה בְּסֵפֶר וְזָכַרְתָּ [kəṭōḅ zōṭ zikkārōn bassēper]

Grec : Κατάγραψον τοῦτο εἰς μνημόσυνον ἐν βιβλίῳ [katágrapson toúto eis mnēmósunon en biblíō]

Ex 24 7 : « [Moïse] prit le livre de l'Alliance... »

Hébreu : וַיִּקַּח סֵפֶר הַבְרִית [wayyiqqāḥ sēper habbərīt]

Grec : λαβὼν τὸ βιβλίον τῆς διαθήκης [labōn tò biblíon tēs diathékēs]

Jos 24 26 : « Josué écrivit ces paroles dans le livre [de la Loi de Dieu]. »

Hébreu : וַיִּכְתֹּב יְהוֹשֻׁעַ אֶת־הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה בְּסֵפֶר [wayyikṯōḅ yəhōšūʿa ʿet-haddəḅārīm hāʿēlleh bəsēper]

Grec : Ἰησοῦς ἔγραψεν τὰ ῥήματα ταῦτα εἰς βιβλίον [Iēsoús égrapsen tà rhémata taúta eis biblíon]

2 Ch 25 26 : « [Le reste de l'histoire d'Amasias] n'est-il pas écrit au livre [des Rois de Juda et d'Israël ?] »

Hébreu : הָלֹא הָאֵלֶּה הַנֶּחְמָה כְּתוּבִים עַל־סֵפֶר [hālōʿ hinnām kəṭûḅīm ʿal-sēper]

Grec : οὐκ ἰδοὺ γεγραμμένοι ἐπὶ βιβλίῳ [ouk idoú gegramménoi epì biblíō]

<sup>5</sup> Cf. ARISTOTE, *La Métaphysique*, Γ, 1, 1003a21 ; E, 1, 1026a31 (traduction de Jules Barthélemy-Saint-Hilaire, Presses Pocket, collection « Agora. Les classiques », 1991, pp. 123, 220).

<sup>6</sup> BALZAC (Honoré, de), *La peau de chagrin* (Paris, Flammarion, s.d., p. 252).

<sup>7</sup> LESÊTRE (Henri), article « Bible », in : VIGOUROUX (François), *Dictionnaire de la Bible*, Paris, Letouzey et Ané, 1912, tome I, 2<sup>e</sup> partie, col. 1776.

*Ps 40<sup>h</sup> (39<sup>s</sup>) 8-9* : « Dans le rouleau du **livre** [il m'est prescrit de faire Tes volontés.] »

Hébreu : **בְּמִגְלַת סֵפֶר** [bim<sup>o</sup>gillat-sēper]

Grec : ἐν κεφαλίδι **βιβλίου** [en kephalídi **biblíou**]

*Is 29 18* : « [En ce jour-là, les sourds entendront] les paroles du **livre**... »

Hébreu : **דִּבְרֵי סֵפֶר** [dib<sup>o</sup>rê-sēper]

Grec : λόγους **βιβλίου** [lógous **biblíou**]

*I M 12 9* : « [...] les saints **livres** [qui sont en nos mains]... »

Grec : τὰ **βιβλία** τὰ ἅγια [τὰ **biblíá** τὰ hágia]

Dans les textes bibliques les plus tardifs, dont certains furent vraisemblablement rédigés directement en grec, on trouve également le mot βίβλος [bíblos], qui, tout comme βιβλίον, dérive de βύβλος [búblos], « papyrus ». Ainsi dans les passages suivants :

*Dn 9 2* : « Moi, Daniel, je remarquai dans les livres... »

Hébreu : **אֲנִי דָנִיֵּאל בִּינֹתֵי בַסְפָּרִים** [ʔānī dāniyyēʔl bīnōtī bassəpārīm]

Grec (Septante) : ἐγὼ Δανιηλ διενοήθην ἐν ταῖς **βίβλοις** [egò Daniēl dienoéthēn en taís **bíblois**]

Grec (Théodotion<sup>8</sup>) : ἐγὼ Δανιηλ συνήκα ἐν ταῖς **βύβλοις** [egò Daniēl sunēka en taís **búblois**]

*2 M 8 23* : « [Maccabée ordonna à Éléazar] de lire le **Livre** saint... »

Grec : παραναγνοῦς τὴν ἱερὰν **βίβλον** [paranagnoûs tēn hieràn **bíblon**]

Le même mot βίβλος est employé pour désigner l'Ancien Testament dans la fameuse lettre d'Aristée à Philocrate (vers le II<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne), qui prétend raconter l'origine de la version des Septante :

« Je tiens aussi personnellement du poète tragique Théodecte que, à l'instant où il allait emprunter pour une pièce quelque passage tiré des textes de la

Bible (ἐν τῇ **βίβλω** [en tē **bíblō**]), ses yeux furent atteints de la cataracte<sup>9</sup> ».

Les écrits néotestamentaires usent indifféremment de βιβλίον ou βίβλος, de même que la littérature paléochrétienne. Saint Clément de Rome, par exemple, écrivait aux chrétiens de Corinthe, vers la fin du I<sup>er</sup> siècle :

« [Moïse] avait consigné dans les **livres** saints (ἐν ταῖς ἱεραῖς **βίβλοις** [en taís hieraís **bíblois**]) tout ce qu'on lui avait ordonné<sup>10</sup> ».

Ce petit survol lexical nous amène donc à faire un double constat : la Bible est à la fois *un* livre et *des* livres, un livre composé de plusieurs livres.

(à suivre...)

Philippe GUIDAL

[www.theotime.com](http://www.theotime.com)

Ce site religieux purement catholique vous propose une riche collection de textes, écrits reconnus par le Magistère de l'Église Catholique ou produits de prêtres en charge d'une mission par leur évêque ou supérieur religieux. Ces prêtres n'ont d'autre but que de faire aimer la Vérité qui est Jésus-Christ.

L'association Théotime, à l'origine de ce site, a pour but de promouvoir la culture chrétienne et la vie spirituelle catholique dans les âmes par de multiples moyens. Elle édite de petits ouvrages de spiritualité et de piété, à la fois riches en doctrine, agréables et faciles à lire (rubrique « Éditions »).

Enfin, vous trouverez sur ce site les numéros de *Regnat* déjà publiés (rubrique « Regnat », en bas et à gauche de la page d'accueil).

<sup>8</sup> La version grecque de Théodotion d'Éphèse, postérieure à celle des Septante puisqu'elle date du II<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne, est très proche du texte hébreu massorétique. La traduction que Théodotion avait faite du livre de Daniel avait fini par supplanter celle des Septante dans l'usage ecclésiastique.

<sup>9</sup> ARISTÉE, *Lettre à Philocrate*, XII, § 316 [traduction par André Pelletier, Paris, Cerf, collection « Sources chrétiennes » (n° 89), 1962, pp. 236-237].

<sup>10</sup> S. CLÉMENT DE ROME, *Épître aux Corinthiens*, 43 1 [traduction par Annie Jaubert, Paris, Cerf, collection « Sources chrétiennes » (n° 167), 1971, pp. 170-171].

## « L'EXCEPTION CONFIRME LA RÈGLE ! »

Nous avons tous entendu un jour ou l'autre le fameux adage « L'exception confirme la règle... » être avancé pour justifier ce qui nous paraissait, justement, injustifiable ! Mais est-ce vrai, finalement, que l'exception confirmerait la règle, et si oui, en quoi et comment ?

Une règle, par définition, est générale, s'applique à tous ceux à qui elle s'adresse, et ne souffre pas de ce fait d'exception, ou, si elle en souffre, elle les a prévues comme telles, et celles-ci ne sont donc pas, dès lors, en dehors de ce que prévoit la règle. Mais autre chose est le cas, ici visé, de l'exception qui, bien que non-prévue par la règle, est tout de même affirmée en relever, et, qui plus est, lui donner sa confirmation... La maxime est alors utilisée comme le joker ou le pouvoir magique de transformer à point nommé « le doux en amer et l'amer en doux, le bien en mal et le mal en bien<sup>1</sup> », ce qui est transgression en ce qui ne l'est pas, et vice versa. Le principe de non-contradiction étant ouvertement bafoué (une chose ne peut pas en même temps et sous le même rapport être et ne pas être, être confirmée et être transgressée), l'intelligence est trompée par la formule rendue absconse du fait de son usage fallacieux mais péremptoire. Car la formule en elle-même est vraie, mais comment ?

La sentence n'est vraie que si l'exception, tout en échappant à la totalité des cas nécessairement visés par la règle, n'infirme évidemment pas l'énoncé en soi universel de la règle. Par exemple, le Maître des novices dira à ceux-ci : « Vous ne pouvez rien comprendre lorsque vous lisez l'Écriture sainte ! » (sous-entendu : livrés aux seules ressources de votre intelligence, ou : sans l'assistance du Saint-Esprit). Quelqu'un pourra alors lui faire remarquer que cela, justement, il le comprend, à savoir qu'il ne comprend rien lorsqu'il lit l'Écriture sainte. Il confirmera alors la règle qui dit que personne ne comprend, et en même temps, comme il comprend quelque chose (à savoir : qu'il ne comprend rien), il échappe à la règle selon

laquelle il ne comprend rien... Ou encore, la règle dira : « Les menteurs auront la bouche fermée<sup>2</sup> ». Que quelqu'un l'ouvre pour, se reconnaissant menteur, annoncer qu'il ne mentira plus, et la règle est transgressée (qui dit que les menteurs auront la bouche fermée) pour être confirmée (sa bouche de menteur sera bien désormais close). Etc.

Bref, ce petit billet n'avait pas d'autre but que de donner à ceux qui se trouveront à l'avenir en présence de cet aphorisme quelque assurance pour en déjouer l'éventuelle utilisation frauduleuse. Si, de toute parole sans fondement il nous faudra rendre compte<sup>3</sup>, il est un péché de la langue parmi tous exceptionnel, en ceci qu'il ne recevra jamais de rémission<sup>4</sup> : c'est celui qui, à l'instar des pharisiens maudits<sup>5</sup>, consiste à se parer de la vertu pour la mieux violer...

Abbé Guy PAGÈS

« C'est une marque d'infantilisme de penser qu'une vérité cesse d'être vraie du fait que des myopes la voient mal ou que des aveugles ne la voient pas. »

MARITAIN (Jacques), *La philosophie morale. Examen historique et critique des grands systèmes*, Paris, Gallimard, collection « Bibliothèque des Idées », 1960, p. 360

une association au service de la liturgie latine

## Association Pro Liturgia

9c avenue Georges Clemenceau  
F-67560 ROSHEIM  
☎ 03.88.50.75.24

E-mail : [info@proliturgia.org](mailto:info@proliturgia.org)

Site Internet : <http://www.proliturgia.org>

<sup>2</sup> Ps 63 12.

<sup>3</sup> Cf. Mt 12 36.

<sup>4</sup> Cf. Mc 3 29.

<sup>5</sup> Cf. Mt 23 13-32.

<sup>1</sup> Is 5 20.

## Dialogue islamo-chrétien 261.27

L'abbé Guy Pagès nous a autorisés à publier cette lettre de relance<sup>1</sup> qu'il a adressée au président du Conseil Français du Culte Musulman ([www.cfcml.fr](http://www.cfcml.fr)). Nos lecteurs peuvent s'en inspirer librement...

Paris, le 9 septembre 2007

Monsieur le Président du CFCM  
B.P. 20  
75518 PARIS Cedex 15

Monsieur,

Le 1<sup>er</sup> mars de cette année déjà je vous ai adressé une lettre, ainsi d'ailleurs qu'à M. le Président de l'UOIF, par laquelle je vous demandais de bien vouloir m'aider à répondre à quelques questions me paraissant d'une très grande importance puisqu'elles engagent la vérité aussi bien de l'islam que du christianisme et des relations mutuelles de leurs fidèles... Ne recevant point de votre part de réponse, je vous ai alors envoyé une nouvelle lettre le 15 juin 2007, mais cette fois avec accusé de réception... Or, jusqu'à maintenant je n'ai toujours pas reçu de réponse de votre part... Comment interpréter votre silence ? Considérant l'intérêt que représentent vos réponses eu égard à votre autorité, je veux prendre à témoin l'opinion publique de votre refus – ou de votre incapacité – à donner une réponse valable aux questions que pour la troisième fois je vous pose, en envoyant copie de cette lettre à des personnalités du monde politique, religieux et médiatique. Je précise que je vous écris au simple titre de ma condition de citoyen français en droit de s'interroger sur la présence et l'expansion de l'islam sur le sol de France, et non en vertu d'une mission que j'aurais reçue pour cela de la part de l'Église catholique.

Voici donc mes questions :

- 1) L'islam se présente comme le champion de la reconnaissance de l'unicité de Dieu (Sourate **112** verset 1, et encore **7** 158 ; etc.) et reproche au judaïsme et au christianisme de ne pas avoir gardé la reconnaissance de cette élémentaire vérité. Or, le premier commandement du Décalogue, toujours vénéré par les juifs, commence par ces mots : « Écoute, Israël, le Seigneur notre Dieu est Un », et le Credo dit de Nicée (325), que les chrétiens récitent chaque dimanche, commence par : « Je crois en un seul Dieu »... Comment dès lors l'islam peut-il non seulement revendiquer le monopole de la reconnaissance de l'unicité de Dieu, mais encore accuser juifs et chrétiens d'idolâtrie (**2** 129 ; **2** 83, 85 ; **3** 79 ; etc.) au point de penser devoir les prendre en haine et leur faire la guerre à cause de cela ? « Ô les croyants ! Ne prenez pas pour amis les Juifs et les Chrétiens ; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour amis devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes. » (**5** 51) ; « Quand vous rencontrez les infidèles, tuez-les jusqu'à en faire un grand carnage, et serrez les entraves des captifs que vous aurez faits » (**47** 4).
- 2) Comment expliquez-vous également que la Trinité à laquelle l'islam reproche aux chrétiens de croire soit constituée de Dieu, Jésus et Marie (**4** 169 ; **5** 76, 116 ; **6** 101...), alors que tout le monde sait que depuis les origines du christianisme la Trinité que confessent les chrétiens être le seul vrai Dieu est constituée du Père, du Fils et du Saint-Esprit... Si le Coran est la Parole de Dieu, et si Dieu est vérité, comment le Coran peut-il contenir une telle erreur ?

Il m'apparaît d'autant plus important que vous vous exprimiez sur ces « erreurs », manifestes aux yeux de tous, qu'elles ne cessent d'engendrer, de par l'autorité même d'Allah et de son prophète, depuis quatorze siècles, et au-

<sup>1</sup> Cf. *Regnat*, n° 15, jeudi 15 mars 2007, p. 3.

jourd'hui la chose prend partout de l'ampleur, des persécutions sans nom tant contre les juifs que contre les chrétiens, ces derniers réputés être d'affreux « associateurs » du fait qu'ils « associeraient » à l'Unique Divinité d'autres divinités que seraient donc Jésus et Sa sainte Mère. Ainsi, vous connaissez ces paroles d'Allah : « Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Indulgent et Miséricordieux. » (9 5) ; « Rien d'autre : le paiement de ceux qui refusent Allah et son messager c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que leur soient coupés la main et la jambe opposée, qu'ils soient expulsés de la terre. » (5 37). On pourrait encore ajouter bien d'autres semblables versets de l'inimitable Coran... Qui niera qu'ils sont destinés à nourrir la haine ? De telles paroles n'existeraient pas si les erreurs que je vous signale étaient reconnues... Voulez-vous bien les reconnaître ? En comparaison, je vous rappelle que Jésus a demandé à ce que l'on aime ses ennemis... ce qui paraît plus conforme à la Volonté de Celui qui donne la vie à tous, ne vous semble-t-il pas ?

Je vous remercie donc des éclaircissements que vous voudrez bien me donner.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Copie à :

- Madame le Ministre de l'Intérieur et des Cultes
- Monseigneur Ricard, Président de la Conférence des Évêques de France
- Monseigneur le Nonce apostolique
- Monsieur le grand Rabin de France
- Monsieur le Président de l'UOIF
- Monsieur le Directeur du journal *Le Canard enchaîné*
- Monsieur le Directeur du journal *Le Figaro*
- Monsieur le Directeur du journal *L'Express*
- Monsieur le Directeur du journal *Libération*
- Monsieur le Directeur du journal *L'Homme Nouveau*
- Monsieur le Directeur du journal *L'Humanité*
- Monsieur le Directeur du journal *Le Monde*
- Monsieur le Directeur du journal *Le Nouvel Observateur*
- Monsieur le Directeur du journal *Le Parisien*
- Monsieur le Directeur du journal *Minute*
- Monsieur le Directeur du journal *Paris Match*
- Monsieur le Directeur du journal *Présent*

## Dialogue islamo-chrétien 261.27

### Chrétiens-musulmans, le vade-mecum

« Constatant les pièges qui peuvent détourner le dialogue interreligieux de sa finalité, la recherche de la vérité, les deux auteurs de ce petit livre fournissent les réponses aux principales questions qui reviennent de façon récurrente dans les conversations entre chrétiens et musulmans, et auxquelles les uns et les autres, insuffisamment formés, ne savent pas toujours répondre.

« Un guide éclairant, très accessible, marqué du sceau du bon sens et de la raison. » **ANNIE LAURENT**

*Famille Chrétienne*, n° 1532, 26 mai 2007, p. 31.

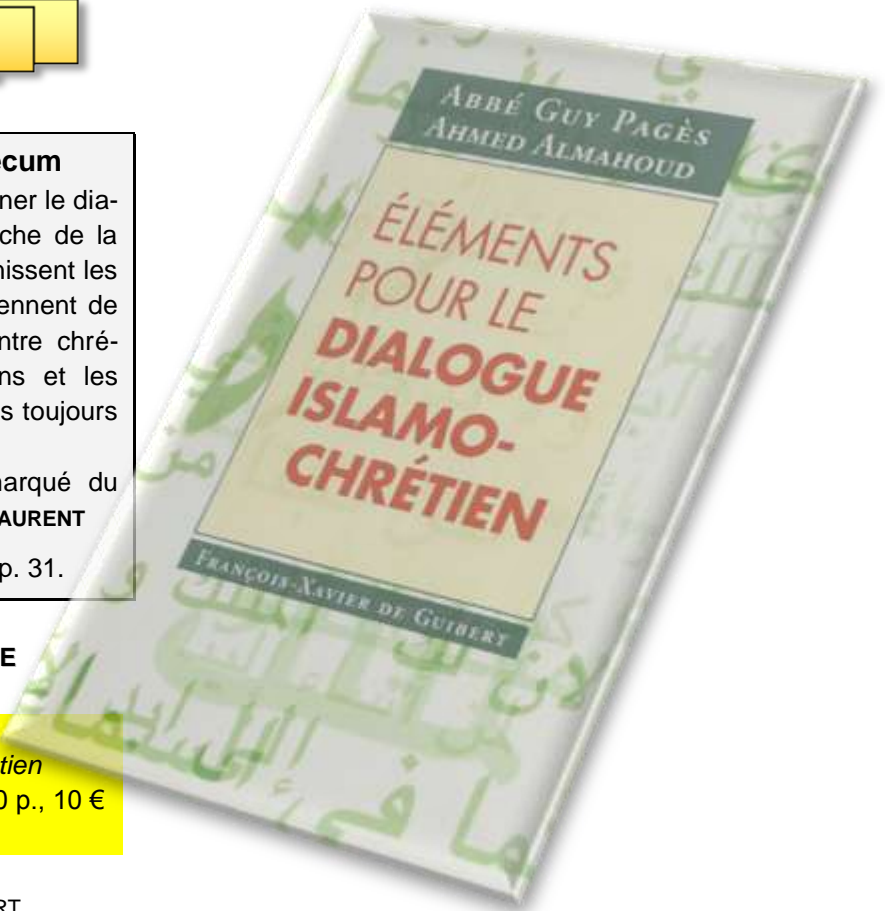
### RÉÉDITION, REVUE ET COMPLÉTÉE

PAGÈS (Guy), ALMAHOUD (Ahmed)

*Éléments pour le dialogue islamo-chrétien*

Paris, François-Xavier de Guibert, 2005, 110 p., 10 €  
(ISBN : 2-7554-0055-2)

ÉDITIONS FRANÇOIS-XAVIER DE GUIBERT  
3 rue Jean-François Gerbillon  
75006 PARIS  
[www.fxdeguibert.com](http://www.fxdeguibert.com)



## Et maintenant, le site web !



Les lecteurs de *Regnat* sont invités à mettre leur grain de sel sur le site de l'Abbé Guy PAGÈS consacré à l'évangélisation des musulmans sur :



<http://www.dailymotion.com/abbepages>

Vous pourrez également lui faire connaître vos suggestions et remarques en le contactant à l'adresse courriel suivante :

[abbe.guypages@orange.fr](mailto:abbe.guypages@orange.fr)

*Sursum corda !*





## Refonder la politique chrétienne

Répondant au souhait émis dans un récent éditorial de *Regnat* – entretenir, soutenir et faire aboutir un débat politique chrétien<sup>1</sup> –, nous amorçons ici une réflexion à l'aune d'un axiome classique de la théologie : la grâce ne détruit pas la nature, mais la présuppose et l'accomplit<sup>2</sup>. L'entreprise visée – refonder la politique chrétienne – relève de ce qu'on appelle aujourd'hui la théologie sociale<sup>3</sup>, qui, comme tout travail théologique, « présuppose et exige dans toute sa recherche une raison éduquée et formée sur le plan des concepts et des argumentations<sup>4</sup> ». C'est là l'œuvre propre d'une philosophie politique, dont le défaut se fait cruellement sentir dans les démocraties décadentes – comme la France – gorgées jusqu'à plus soif d'affectif sirupeux.

Clarifions donc quelques concepts. La politique en est riche, et nous ne pourrions tout traiter ; il faut faire un choix, qui a sa part d'arbitraire mais n'est pas pour autant sans raison(s). Nous ne prétendons pas que l'angle d'attaque, ou l'axe de pénétration – comme on voudra – choisi pour cet article soit le seul possible, mais il offre une abondante matière à penser, et cela nous suffit pour affirmer sa pertinence. Il nous est en quelque sorte dicté par son absence dans ce qui tient lieu de débat politique aujourd'hui : nous voulons parler de la question institutionnelle. Voilà bien une question qui n'est plus guère posée, parce qu'elle n'est plus pensée. Reprenant un mot de Marcel Gauchet, il semble que nos contemporains soient tous devenus « métaphysiquement démocrates<sup>5</sup> », au point de considérer comme un fait de nature, voire de surnature, ce

<sup>1</sup> Cf. *Regnat*, n° 18, 21 mai 2007, p. 1.

<sup>2</sup> Cf. S. THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, I, q. 1, a. 8, ad 2.

<sup>3</sup> Nous préférons cette notion à celle de « théologie politique », qui réfère trop directement à la problématique développée par le théologien allemand Johann Baptist METZ (cf. *Pour une théologie du monde*, traduit de l'allemand par Hervé Savon, Paris, Cerf, collection « Cogitatio Fidei », 1971).

<sup>4</sup> JEAN-PAUL II, lettre encyclique *Fides et ratio*, 14 septembre 1998, n. 77 (*La Documentation Catholique*, n° 2191, 1<sup>er</sup> novembre 1998, p. 929).

<sup>5</sup> GAUCHET (Marcel), *La religion dans la démocratie. Parcours de la laïcité*, Paris, Gallimard, collection « Le débat », 1998, p. 8.

qui n'est après tout que simple contingence historique. Et justement, au regard de l'histoire des deux derniers siècles – notamment en France –, il y a lieu de s'étonner, et par là même de philosopher<sup>6</sup>, à propos de cet engouement général pour la démocratie. Les exaltations collectives sont bien souvent le fruit d'un manque de réflexion critique, et les catholiques français semblent bien s'être faits les champions de cette spécialité : autant de raisons pour *Regnat* de rouvrir le dossier...

### Les institutions classiques

La question institutionnelle, autrement dit la question de la forme du gouvernement, peut être envisagée de plusieurs manières, mais nous nous en tiendrons ici à la façon la plus classique de la traiter, celle-là même qu'ont retenue Aristote et Platon, les pères fondateurs de la philosophie politique en Occident : « il est nécessaire que soit souverain soit un seul individu, soit un petit nombre, soit un grand nombre [de gens]<sup>7</sup> ». Détaillons une par une ces trois formes institutionnelles de base.

#### La monarchie

La souveraineté d'un seul individu s'appelle « monarchie », translittération du mot grec μοναρχία [monarchía] formé à partir de l'adjectif μόνος [mónos], « seul, unique », et du verbe ἄρχειν [árchein], « commander, être le chef<sup>8</sup> ». Lorsqu'on parle de monarchie en France, on pense immédiatement à la monarchie dite d'Ancien Régime, mais nous nous plaçons ici au niveau du concept lui-même, pris absolument, et donc sans référence historique ou géographique particulière. La monarchie « traditionnelle, héréditaire, antiparlementaire et décentralisée », pour

<sup>6</sup> Cf. ARISTOTE, *La Métaphysique*, A, II, 982b : « À l'origine comme aujourd'hui, c'est l'étonnement et l'admiration qui conduisirent les hommes à la philosophie » (traduction de Jules Barthélemy-Saint-Hilaire, revue par Paul Mathias, Presses Pocket, collection « Agora. Les classiques », 1991, p. 45) ; PLATON, *Théétète*, 155d : « C'est la vraie marque d'un philosophe que le sentiment d'étonnement [...]. La philosophie, en effet, n'a pas d'autre origine » (traduction par Émile Chambry, Paris, Garnier, 1967, pp. 79-80).

<sup>7</sup> ARISTOTE, *Les politiques*, III, 7, 1279a (traduction par Pierre Pellegrin, Paris, Flammarion, 1993 [2<sup>e</sup> édition], p. 229). Cf. PLATON, *La république*, livre VIII (traduction d'Émile Chambry, Paris, Gonthier, collection « Bibliothèque Médiations », 1971, pp. 247-277). Le lecteur cultivé s'apercevra que nous nous écartons quelque peu de la terminologie de ces deux auteurs.

<sup>8</sup> Cf. BAILLY (Anatole), *Dictionnaire Grec Français*, Paris, Hachette, 1950 (26<sup>e</sup> édition : 1963), pp. 1294, 1297 et 283 respectivement.

reprenant la formulation de Charles Maurras<sup>9</sup>, n'est qu'une espèce du genre « monarchie » ; le césarisme, le despotisme, la dictature, la tyrannie, etc., en sont d'autres. *Stricto sensu*, Adolf Hitler, saint Louis et Joseph Staline, par exemple, ont tous été des monarques. Pour autant, chacun sait bien – du moins nous l'espérons – que ces monarques ne sont pas tout à fait comparables : la façon dont ils accédèrent au pouvoir, les principes inspirant leur gouvernement, le mode d'exercice de leur autorité, l'origine même de leur souveraineté, etc., déterminent des institutions bien spécifiques, et il nous faudra prendre en compte tous ces facteurs dans la poursuite de notre analyse. Nous voyons déjà que la détermination par le nombre d'individus exerçant la souveraineté, si elle permet d'opérer une première classification – par genre –, n'est pas suffisante pour atteindre l'essence de telle ou telle forme institutionnelle bien précise ; une spécification ultérieure est nécessaire. Nous y reviendrons plus tard.

### L'oligarchie

La souveraineté d'un petit nombre d'individus s'appelle « oligarchie », translittération du mot grec ὀλιγαρχία [oligarchía], formé à partir de l'adjectif ὀλίγος [olígos], « peu, nombre peu considérable, petit nombre », et du verbe ἄρχειν [árchein] que nous avons déjà rencontré<sup>10</sup>. Ici encore, on peut distinguer plusieurs espèces du genre « oligarchie » ; les deux plus connues sont l'aristocratie et la ploutocratie.

« Aristocratie » est la translittération du mot grec ἀριστοκρατία [aristokratía], formé à partir de l'adjectif ἄριστος [áristos], « excellent, le meilleur », et du nom κράτος [krátos], « autorité, domination, force, pouvoir, puissance » : c'est le gouvernement des meilleurs<sup>11</sup>.

« Ploutocratie » est la translittération du mot grec πλουτοκρατία [ploutokratía], formé à partir des noms πλοῦτος [ploûtos], « richesse », et κράτος [krátos] : c'est le gouvernement des riches<sup>12</sup>.

Cette distinction est de droit ; de fait, les meilleurs sont enclins à se penser tels parce qu'ils sont les plus riches, et les riches mettent aisément leur fortune sur le

compte de leur excellence, de telle sorte qu'aristocratie et ploutocratie tendent naturellement à se confondre...

### La démocratie

Enfin, la souveraineté d'un grand nombre d'individus s'appelle « démocratie », translittération du mot grec δημοκρατία [dēmokratía], formé à partir des noms δῆμος [dêmos], « peuple », et κράτος [krátos] : c'est – littéralement – le gouvernement populaire<sup>13</sup>, celui que chacun croit spontanément le mieux connaître puisque la démocratie constitue aujourd'hui la forme institutionnelle de référence, hors de laquelle il ne saurait y avoir de pensée politique – voire même de pensée tout court. Ce qui reste à démontrer... Quoi qu'il en soit, nous pouvons distinguer ici encore plusieurs espèces de démocraties : directe ou indirecte, chrétienne, populaire, socialiste, etc.

### Les institutions réelles

Une caractéristique commune aux trois formes institutionnelles de base est qu'elles n'existent pratiquement jamais à l'état pur. C'est particulièrement vrai pour la démocratie qui, en mode direct, ne serait viable que dans le cadre de petites communautés très homogènes (le cas existe, nous en reparlerons plus tard). Dans la pratique attestée par l'Histoire, on joue essentiellement sur l'articulation entre δῆμος [dêmos] et κράτος [krátos], soit en restreignant l'acception du premier terme, soit en amplifiant la portée du deuxième.

La première méthode diminue, par application d'un critère sélectif, la dimension du « peuple », de façon à se rapprocher au plus près de la petite communauté homogène évoquée ci-dessus. L'exemplaire démocratie athénienne ne fonctionnait pas autrement :

« Athènes, au V<sup>e</sup> siècle, comptait environ quarante mille citoyens et vingt mille métèques<sup>14</sup>. Si l'on ajoute les femmes et les enfants des uns et des autres, la population libre pouvait s'élever à deux cent mille personnes environ. Or, les esclaves étaient au moins aussi nombreux, bien qu'il soit impossible d'évaluer leur nombre, même approximativement. Il y en avait peut-être trois cent mille, et même davantage. Ainsi l'on constate que, sur une population totale d'un demi-million de personnes vivant en Attique, les deux cinquièmes seulement étaient libres. Quant aux hommes

<sup>9</sup> *Enquête sur la monarchie*, Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1909, p. 94.

<sup>10</sup> Cf. BAILLY (Anatole), *op. cit.*, pp. 1366, 1367 et 283 respectivement.

<sup>11</sup> *Ibid.*, pp. 268, 1132.

<sup>12</sup> *Ibid.* pp. 1575, 1132.

<sup>13</sup> *Ibid.*, pp. 457-458, 1132.

<sup>14</sup> Rappelons que le métèque (μέτοικος [métoikos]) est un étranger domicilié dans la ville moyennant une redevance.

qui possédaient les droits politiques et participaient au gouvernement de la cité, ils ne constituaient qu'une petite minorité. Il ne faudrait jamais oublier ce fait lorsqu'on parle de la démocratie grecque<sup>15</sup>. »

La version moderne de la démocratie athénienne est la démocratie populaire, où le peuple se confond avec le « prolétariat », dont la frange éclairée constitue le Parti ; qui se trouve hors du prolétariat est un ennemi du peuple et n'a aucun droit à s'exprimer. On peut aussi limiter le peuple au sexe mâle, comme ce fut le cas en France jusqu'en 1945. Le suffrage censitaire permet quant à lui de réduire le peuple au nombre de contribuables versant un montant minimal d'impôts. Etc. L'imagination démocratique n'a pas de bornes, mais, quel que soit le procédé choisi, on s'aperçoit que, tout en gardant le mot « démocratie », on est passé insensiblement dans un autre genre : l'oligarchie (le gouvernement du petit nombre)...

La chose se vérifie également lorsque, comme aujourd'hui en France, le suffrage universel (ou presque : demeure encore la limite d'âge !) est établi. On joue alors le κράτος [krátos] contre le δῆμος [dêmos]. Le procédé le plus courant consiste à rendre la démocratie indirecte, ou représentative. Le peuple élit un certain nombre de représentants auxquels sera délégué le pouvoir réel, en passant au besoin par un collège électoral intermédiaire ; le système bicaméral français cumule d'ailleurs les deux procédés. Le mode de représentation lui-même influe sur la conception du δῆμος [dêmos] : lors des dernières élections législatives, le scrutin majoritaire en vigueur en France a ainsi permis au Parti Communiste Français d'obtenir quinze députés avec 1 115 719 voix (4,29 % des suffrages exprimés), tandis que le Front National, avec 1 116 005 voix (4,29 % des suffrages exprimés également), était exclu de la représentation nationale<sup>16</sup>. Cherchez l'erreur... Au regard de l'ensemble du scrutin, on constate que 2 527 905 électeurs (soit 9,71 % des suffrages exprimés) ne sont pas représentés à l'Assemblée nationale. Et nous n'avons tenu compte jusqu'ici que des suffrages exprimés : pour prendre la mesure exacte du phénomène, il convient évidemment de considérer l'ensemble du corps électoral, c'est-à-dire de prendre en compte les abstentions et les votes blancs ou nuls. En ce cas, on constate qu'environ la moitié du corps

électoral est exclue de la représentation nationale, et nous vérifions bien que l'oligarchie règne derrière le paravent démocratique.

Certains (notamment le Front National et le Parti Communiste) revendiquent donc une modification du mode de scrutin et réclament la représentation proportionnelle, qui permettrait effectivement une meilleure représentation des différents mouvements d'opinion. On rétorque à cette proposition qu'elle rendrait difficile la constitution d'un gouvernement et d'une majorité parlementaire homogènes. Certes, et on en pourrait tirer argument pour dénoncer l'incompatibilité de la démocratie et de la stabilité politique qui paraît nécessaire au bon gouvernement d'un pays... En d'autres termes, entre δῆμος [dêmos] et κράτος [krátos], il faut choisir ! Cela dit, le gouvernement français actuellement en exercice est bien constitué d'éléments apparemment hétérogènes, et ce mélange droite/gauche ne semble pas poser de problèmes particuliers. D'autre part, l'exemple des nombreux pays ayant adopté un système plus ou moins mitigé de représentation proportionnelle montre que celle-ci ne rend pas forcément un pays ingouvernable : qui oserait dire que l'Allemagne, l'Italie, les pays scandinaves ou Israël sont moins bien gouvernés que la France (ce qui ne signifie aucunement qu'ils le soient mieux...) ?

Quoi qu'il en soit du mode de scrutin, il n'en reste pas moins que pendant la durée des mandats législatif et présidentiel – soit cinq ans en France – le pouvoir est effectivement détenu par un tout petit nombre de personnes, le peuple n'ayant d'autre recours que l'émeute pour manifester le cas échéant son mécontentement. Là encore, la démocratie n'est que nominale, et l'oligarchie bien réelle.

À vrai dire, il peut difficilement en être autrement : comme nous le disions plus haut, la démocratie directe – qui est la seule vraie démocratie – n'est viable que dans le cadre de petites communautés très homogènes. Et à ce stade de notre réflexion, il n'est sans doute pas inutile de rappeler ce qu'impliquait pour le citoyen le gouvernement démocratique de l'antique Athènes :

« On est étonné [...] de tout le travail que cette démocratie exigeait des hommes. C'était un gouvernement fort laborieux. Voyez à quoi se passe la vie d'un Athénien. Un jour, il est appelé à l'assemblée de son dème<sup>17</sup> et il a à délibérer sur les intérêts religieux ou

<sup>15</sup> FLACELIÈRE (Robert), *La vie quotidienne en Grèce au siècle de Périclès*, Paris, Hachette, collection « Le livre de poche » (n° 5806), 1959 (nouvelle édition : 1983), p. 79.

<sup>16</sup> Le nombre de voix est celui recueilli au premier tour. Voir les tableaux chiffrés à la fin de cet article.

<sup>17</sup> Δῆμος [dêmos] : circonscription administrative de la Grèce antique. [n.d.l.r.]

financiers de cette petite association. Un autre jour, il est convoqué à l'assemblée de sa tribu ; il s'agit de régler une fête religieuse, ou d'examiner des dépenses, ou de faire des décrets, ou de nommer des chefs et des juges. Trois fois par mois régulièrement il faut qu'il assiste à l'assemblée générale du peuple ; il n'a pas le droit d'y manquer. Or, la séance est longue ; il n'y va pas seulement pour voter : venu dès le matin, il faut qu'il reste jusqu'à une heure avancée du jour à écouter des orateurs. Il ne peut voter qu'autant qu'il a été présent dès l'ouverture de la séance et qu'il a entendu tous les discours. Ce vote est pour lui une affaire des plus sérieuses ; tantôt il s'agit de nommer ses chefs politiques et militaires, c'est-à-dire ceux à qui son intérêt et sa vie vont être confiés pour un an ; tantôt c'est un impôt à établir ou une loi à changer ; tantôt c'est sur la guerre qu'il doit voter, sachant bien qu'il aura à donner son sang ou celui d'un fils. Les intérêts individuels sont unis inséparablement à l'intérêt de l'État. L'homme ne peut être ni indifférent ni léger. S'il se trompe, il sait qu'il en portera bientôt la peine, et que dans chaque vote il engage sa fortune et sa vie. Le jour où la malheureuse expédition de Sicile fut décidée<sup>18</sup>, il n'était pas un citoyen qui ne sût qu'un des siens en ferait partie et qui ne dût appliquer toute l'attention de son esprit à mettre en balance ce qu'une telle guerre offrait d'avantages et ce qu'elle présentait de dangers. Il importait grandement de réfléchir et de s'éclairer. Car un échec de la patrie était pour chaque citoyen une diminution de sa dignité personnelle, de sa sécurité et de sa richesse.

« Le devoir du citoyen ne se bornait pas à voter. Quand son tour venait, il devait être magistrat dans son dème ou dans sa tribu. Une année sur deux en moyenne, il était héliaste, c'est-à-dire juge, et il passait toute cette année-là dans les tribunaux, occupé à écouter les plaideurs et à appliquer les lois. Il n'y avait guère de citoyen qui ne fût appelé deux fois dans sa vie à faire partie du Sénat des Cinq cents ; alors, pendant une année, il siégeait chaque jour, du matin au soir, recevant les dépositions des magistrats, leur faisant rendre leurs comptes, répondant aux ambassadeurs étrangers, rédigeant les instructions des ambassadeurs athéniens, examinant toutes les affaires qui devaient être soumises au peuple et préparant tous les décrets.

<sup>18</sup> Décidée par Alcibiade, chef du parti démocratique, mais dirigée par le général Nicias, qui l'avait désapprouvée, l'expédition se solda à l'automne 413 (av. J.-C.) par une catastrophe pour l'armée et la flotte athéniennes. [n.d.l.r.]

Enfin il pouvait être magistrat de la cité, archonte<sup>19</sup>, stratège<sup>20</sup>, astynome<sup>21</sup>, si le sort ou le suffrage le désignait. On voit que c'était une lourde charge que d'être citoyen d'un État démocratique, qu'il y avait là de quoi occuper presque toute l'existence, et qu'il restait bien peu de temps pour les travaux personnels et la vie domestique. Aussi Aristote disait-il très-justement que l'homme qui avait besoin de travailler pour vivre ne pouvait pas être citoyen. Telles étaient les exigences de la démocratie. Le citoyen, comme le fonctionnaire public de nos jours<sup>22</sup>, se devait tout entier à l'État. Il lui donnait son sang dans la guerre, son temps pendant la paix. Il n'était pas libre de laisser de côté les affaires publiques pour s'occuper avec plus de soin des siennes. C'était plutôt les siennes qu'il devait négliger pour travailler au profit de la cité. Les hommes passaient leur vie à se gouverner. La démocratie ne pouvait durer que sous la condition du travail incessant de tous ses citoyens. Pour peu que le zèle se ralentît, elle devait périr ou se corrompre<sup>23</sup>. »

Curieusement, Fustel de Coulanges passe sous silence une autre condition majeure pour que la démocratie puisse durer : l'institution sociale qui permet au citoyen de disposer du loisir nécessaire pour vaquer au gouvernement de la cité, c'est l'esclavage<sup>24</sup>. Dans tout le monde antique, l'esclavage des uns est la condition même de la liberté des autres ; aussi bien la démocratie ne peut-elle, non seulement durer, mais déjà exister, « que sous la condition du travail incessant » de tous ses esclaves... Et il n'y a pas lieu de s'étonner qu'Aristote ait introduit au début de son traité des *Politiques* quelques chapitres sur la légitimité de l'esclavage : « Que [...] par nature les uns soient libres et les autres esclaves, c'est manifeste, et pour ceux-ci la condition d'esclave est avantageuse et juste<sup>25</sup>. »

Toute ressemblance avec des événements ou des personnages contemporains serait-elle fortuite ?

Yann GWELTAZ (à suivre)

<sup>19</sup> Ἀρχῶν [árchōn], un des neuf magistrats athéniens principaux. [n.d.l.r.]

<sup>20</sup> Στρατηγός [stratēgós], sorte de ministre de la guerre. [n.d.l.r.]

<sup>21</sup> Ἀστυνόμος [astunómōs], magistrat chargé de la police des rues et de l'entretien de la ville. [n.d.l.r.]

<sup>22</sup> Le texte que nous citons a été écrit en 1864... [n.d.l.r.]

<sup>23</sup> FUSTEL DE COULANGES (Numa Denis), *La cité antique. Étude sur le culte, le droit, les institutions de la Grèce et de Rome*, Paris, Hachette, collection « Bibliothèque d'histoire », 1924 (28<sup>e</sup> édition), pp. 395-396.

<sup>24</sup> Cf. FLACELIÈRE (Robert), *op. cit.*, pp. 69-81.

<sup>25</sup> ARISTOTE, *op. cit.*, I, 5, 1255a (*loc. cit.*, p. 103).

## Élections législatives 2007

Comparaison entre le résultat du premier tour et le nombre de sièges obtenu à l'issue du second tour

Partis politiques	Votes au premier tour		Sièges
Union pour un Mouvement Populaire (UMP)	10 289 028	39,54 %	313
Parti Socialiste (PS)	6 436 136	24,73 %	186
UDF – Mouvement Démocrate (MoDem)	1 981 121	7,61 %	3
Front National (FN)	1 116 005	4,29 %	0
Parti Communiste Français (PCF)	1 115 719	4,29 %	15
Extrême gauche	887 887	3,41 %	0
Les Verts	845 884	3,25 %	4
Divers droite	641 600	2,47 %	9
Majorité présidentielle	616 443	2,37 %	22
Divers gauche	513 457	1,97 %	15
Parti Radical de Gauche (PRG)	343 580	1,31 %	7
Mouvement Pour la France (MPF)	312 587	1,20 %	1
Divers et sans étiquette	267 987	1,03 %	1
Chasse, Pêche, Nature et Traditions (CPNT)	213 448	0,82 %	0
Divers écologistes	208 465	0,80 %	0
Régionalistes, autonomistes et indépendantistes	131 585	0,51 %	1
Extrême droite	102 100	0,39 %	0

## Élections législatives 2007

Données globales

Électeurs	Votes au premier tour		Votes au second tour	
Inscrits	43 888 779	100 %	35 223 911	100 %
Abstention	17 363 796	39,56 %	14 093 565	40,01 %
Votants	26 524 983	60,44 %	21 130 346	59,99 %
dont blancs et nuls	501 931	1,89 %	723 561	3,42 %
dont exprimés	26 023 052	98,11 %	20 406 785	96,58 %

**Chant liturgique**

264.206 044 361

# Les Amis du Chœur grégorien de Paris

POUR LA DIFFUSION DU CHANT GRÉGORIEN

Association constituée selon la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Reconnue d'utilité publique (Décret du 6 mai 1988)

22 rue Boissière, 75116 PARIS

11bis rue Boutard, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

<http://www.choeur-gregorien-de-paris.asso.fr>

Le Chœur grégorien de Paris a été fondé en 1974 à l'initiative de jeunes musiciens qui souhaitaient mieux connaître, pour le mieux aimer, « le plus beau trésor que nous possédions en France », selon l'expression d'Olivier Messiaen. Le Chœur a travaillé le chant grégorien dans les manuscrits durant dix ans avec l'aide des moines de Solesmes, avant d'enregistrer plusieurs disques. À partir de 1986, il a ajouté à son activité de concerts en France de nombreuses tournées à l'étranger (Norvège, Corée, Chine, Lituanie, Russie, Liban, Colombie, etc.). En novembre 1993, l'Académie des Beaux-Arts lui a décerné le Grand Prix de Chant choral Liliane-Bettencourt. Le Chœur compte également une branche féminine, fondée en 1994, qui conjugue elle aussi activité liturgique et concerts.

Toutes les activités du Chœur tendent à cultiver le chant grégorien comme une tradition vivante. C'est ainsi que le répertoire est chanté régulièrement dans son cadre liturgique naturel, et non seulement en concert ou sur disque. On trouve encore ce souci de tradition vivante dans le rôle d'école joué par le Chœur, qui accueille à Paris des apprentis chefs de chœur venus de l'étranger pour une formation d'une ou plusieurs années, tandis que ses membres (anciens ou actuels) enseignent dans des Conservatoires, à l'Université ou au cours de stages, tant en France qu'à l'étranger.

## PROGRAMME D'ACTIVITÉ DU CHŒUR EN 2007

Chaque dimanche, sauf à certaines occasions, les messes sont chantées d'octobre à mai :

- Ⓢ par les voix d'hommes du Chœur grégorien de Paris : au Val-de-Grâce (277bis rue Saint-Jacques, Paris V<sup>e</sup>) à 9 h (messe célébrée en latin) ;
- Ⓢ par les voix de femmes du Chœur grégorien de Paris : à Saint-Germain l'Auxerrois (2 place du Louvre, Paris I<sup>er</sup>) à 19 h (messe célébrée en français et latin).

Le calendrier ci-dessous ne précise que les dates occasionnelles :

Dimanche 30 septembre	Saint-Louis de la Salpêtrière (47 boulevard de l'Hôpital, Paris XIII <sup>e</sup> ) : messe à 11 h 00
-----------------------	--

Si vous souhaitez être informés des changements de calendrier (horaires ou lieu), envoyez un courriel à :

[contact@choeur-gregorien-de-paris.asso.fr](mailto:contact@choeur-gregorien-de-paris.asso.fr)

## POURQUOI SE CONFESSER ?

Jésus est venu donner le Salut « non pas aux justes, mais aux pécheurs<sup>1</sup> », en détruisant « les œuvres du diable<sup>2</sup> » que sont les péchés. Comment le fait-Il ? Essentiellement par le baptême, ainsi qu'en témoigne notre antique profession de foi : « Je reconnais un seul baptême pour le pardon des péchés ». Pendant longtemps, au début de l'Église, il n'y avait pas d'autre moyen d'obtenir la rémission de ses péchés que le baptême, tant il était évident qu'être devenu chrétien signifiait avoir rompu définitivement avec Satan, le péché et ce qui y conduit, ainsi que nous nous le rappelons chaque année encore au cours de la veillée pascale. C'était l'époque héroïque des Martyrs, où l'on préférerait être déchiré par la dent des fauves plutôt que d'offenser le Seigneur. Puis vint le temps de la reconnaissance officielle de l'Église et l'entrée en masse des païens en son sein, accompagnée d'une évolution de la réception du pardon des péchés, possible dès lors aussi après le baptême. Jésus, prévoyant, en avait Lui-même donné la possibilité : « Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis, ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus<sup>3</sup> ». Je voudrais ici réfléchir sur le fait de la réitération des péchés, sur le fondement de la nécessité d'avoir recours au sacrement de la pénitence et de la réconciliation, et dans un prochain article à la manière de se confesser.

Contrairement à ce que je vois si souvent cru en toute bonne conscience, le péché n'est pas une fatalité ! Outre qu'il y a « péché » et « péché », péché mortel, péché véniel et imperfection..., beaucoup, entendant dans l'Église répéter, par exemple au début de chaque Eucharistie, que nous sommes pécheurs, s'imaginent qu'il ne peut en être qu'ainsi : que nous sommes nécessairement pécheurs ! C'est écrit dans les textes : on ne peut pas faire autrement que de pécher et d'en demander inlassablement pardon ! Et d'ailleurs l'expérience le confirme... En conséquence de quoi, puisque nous sommes pécheurs : péchons !...

<sup>1</sup> Mt 9 13.

<sup>2</sup> 1 Jn 3 8.

<sup>3</sup> Jn 20 23.

Je pose alors une question : où serait la victoire du Christ sur Satan, originel et perpétuel instigateur du péché, si nous étions à son égard dans la même situation qu'avant Sa mort et Sa résurrection ? De quoi le Christ nous aurait-Il libéré ?

Eh bien, non ! Le péché n'est pas une fatalité !

Nous pouvons ne pas pécher ! Et ça, c'est une bonne nouvelle à annoncer à cor et à cri ! Même à des chrétiens ! Nous sommes libérés du pouvoir de Satan !

« Considérez que vous êtes morts au péché et vivants à Dieu dans le Christ Jésus<sup>4</sup> ». « Aujourd'hui, libérés du péché et asservis à Dieu, vous fructifiez pour la sainteté, et l'aboutissement, c'est la vie éternelle<sup>5</sup> ! » « C'est pour que nous restions libres que le Christ nous a libérés. Donc tenez bon et ne vous remettez pas sous le joug du péché<sup>6</sup> ». « Si nous sommes morts au péché, comment continuer de vivre en lui<sup>7</sup> ? » « Nous savons que quiconque est né de Dieu ne pèche pas ; l'Engendré de Dieu le garde et le Mauvais n'a pas prise sur lui<sup>8</sup> ». « Quiconque demeure en Lui ne pèche pas<sup>9</sup> ».

La petite Thérèse de l'Enfant-Jésus et de la Sainte-Face a écrit que depuis l'âge de quatre ans, elle n'avait jamais rien refusé au Bon Dieu... Le saint Curé d'Arles, dans toute sa vie, n'a confessé que deux péchés véniels... Le confesseur de saint Benoît Joseph Labre a déposé lors du procès de canonisation que ce dernier, venant régulièrement en confession, avouait : « Je n'ai rien à accuser... » Le péché n'est pas une fatalité ! « Soyez saints, parce que Je suis saint<sup>10</sup> ! » « Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait<sup>11</sup> », n'a cessé de nous demander le Seigneur ! Serait-ce que Dieu Se moque de nous en nous exhortant à pareille exigence ? ! Ou bien serait-ce nous qui ne croyons pas encore qu'une telle grâce puisse nous être donnée ?

Dieu nous veut saints, et Il nous donne tout ce qu'il nous faut pour cela ! Lorsque nous quittons le confessionnal et que nous avons reçu l'absolution, soyons bien assurés que non seulement notre faute a été pardonnée, lavée, au point qu'il n'en reste plus rien et que Dieu Lui-même ne s'en rappellera jamais plus, mais

<sup>4</sup> Rm 6 11.

<sup>5</sup> Rm 6 22.

<sup>6</sup> Ga 5 1.

<sup>7</sup> Rm 6 2.

<sup>8</sup> 1 Jn 5 18.

<sup>9</sup> 1 Jn 3 6.

<sup>10</sup> Lv 19 2.

<sup>11</sup> Mt 5 48 ; cf. Jc 1 4.

encore, qu'en nous rétablissant en état de grâce, Dieu nous donne tout ce qu'il nous faut pour faire Sa volonté... et donc de pouvoir ne jamais pécher... Sinon, en quoi serait-il juste de devoir nous accuser d'avoir péché, si nous ne pouvions faire autrement ?! Mais, évidemment, si nous quittons le confessionnal en pensant que nous sommes toujours pécheurs, alors nous retomberons ! Pécheurs, certes, nous le restons... mais alors, potentiellement, car Dieu, pour nous donner Sa grâce ne nous retire pas pour autant notre liberté... Il dépend donc de nous que nous ne fassions pas passer de la puissance à l'acte cette possibilité qu'est le péché, et pour cela, Dieu, dans l'absolution, nous en donne la grâce. Nous devrions ne jamais pécher !

Que nous péchions encore, voilà qui est véritablement incompréhensible ! Que des chrétiens qui ont reçu la grâce d'être unis substantiellement au Christ puissent à nouveau Le crucifier pour leur compte par leurs péchés<sup>12</sup>, voilà qui est véritablement monstrueux !

De cet effroyable malheur, je vois plusieurs raisons :

1. La première, et la plus fondamentale, c'est que nous ne croyons pas. Nous ne croyons pas que Dieu nous a réellement arrachés au pouvoir de Satan, et introduit dans le Royaume de Son Fils<sup>13</sup>.
2. La seconde est que nous ne mesurons pas l'abîme de souffrance (et donc l'amour) que Notre Seigneur a assumé pour nous arracher au malheur du péché.
3. La troisième est que nous ne croyons pas que le péché nous damne, et que pour un seul péché mortel, nous méritons l'enfer. Comme le disait Pie XII : nous avons perdu le sens du péché.

À ce triple malheur, nous devons opposer une triple résistance :

1. La première des causes de nos péchés se conjure par une prière fervente et assidue pour demander la grâce de la Foi, à l'école des Saints et de l'Écriture Sainte.
2. La seconde disparaît par la contemplation attendrie de la Passion de Notre Seigneur qui a porté le poids de nos péchés sans l'avoir en rien mérité, tandis que nous qui l'avions méri-

té, en sommes ainsi par Lui gracieusement délivrés...

3. La troisième est tarit par la pénitence. Marie a dit et répété à Lourdes, et ailleurs, à la suite des prophètes et de son Fils<sup>14</sup> : « Pénitence ! Pénitence ! Pénitence ! » L'exercice d'une pénitence continuelle nous garde vigilants dans la conscience du danger continu où nous sommes de nous laisser dérober le trésor de la vie éternelle. « Je vous le dis à tous : veillez ! Vous ne connaissez ni le jour ni l'heure<sup>15</sup> »...

Ainsi donc, bien qu'il ne devrait plus être possible que nous péchions encore, nous qui avons « été illuminés et avons goûtés au don céleste, à la belle parole de Dieu et aux forces du monde à venir, et qui sommes devenus participants de l'Esprit-Saint », voilà que dans Son infinie Miséricorde, Dieu daigne, malgré cela, nous pardonner encore... Pour ce faire, Il a institué le sacrement de la pénitence et de la réconciliation. Et cependant, combien est méprisé ce si grand don qu'est le pardon ! Combien ne vont pas se confesser et n'accomplissent pas à ce sujet le précepte de l'Église ?!

Pour s'en justifier, certains se croient bien inspirés de dire qu'ils se confessent directement à Dieu, comme les protestants ou les musulmans, qu'ils n'ont pas besoin d'aller voir un prêtre ! Le problème est que Dieu ne nous a pas sauvés directement du haut du Ciel, d'un coup de baguette magique ! Pour nous sauver, Dieu S'est fait Homme ! Le Salut nous vient par un homme : le Christ Jésus ! Être chrétien, c'est croire que le Salut nous vient par un homme : le Christ Jésus. Et Jésus, avant de remonter au Ciel, a voulu que ce Salut continue à être donné par un homme... le prêtre, homme envoyé par le Seigneur pour agir *in persona Christi*, et pouvoir ainsi remettre les péchés que Dieu seul peut remettre puisqu'ils sont des offenses faites à Dieu ! Refuser donc d'aller demander à un prêtre le pardon de ses péchés, cela revient à dire, niant l'abîme infranchissable qu'a creusé le péché entre l'homme et Dieu<sup>16</sup> : « Moi, je n'ai pas besoin d'un médiateur entre Dieu et moi. Autrement dit : Je n'ai pas besoin de Jésus-Christ. » C'est rejeter la Foi... et donc toute possibilité de pardon !

<sup>14</sup> Cf. Mt 3 2, 4 17.

<sup>15</sup> Cf. Mc 13 37; Mt 25 13.

<sup>16</sup> Cf. Lc 16 26.

<sup>12</sup> Cf. He 6 6, 10 26-31 ; 2 P 2 20.

<sup>13</sup> Cf. Col 1 13.



Le fondement de la nécessité de la réception du sacrement du pardon des péchés est donc le même que celui de la religion chrétienne : l'Incarnation. Dieu a tant aimé les hommes qu'Il leur a même confié Son œuvre de Salut... Refuser la médiation de l'Église, laquelle n'est autre que le Christ incarné en l'humanité d'aujourd'hui, c'est refuser le Christ Lui-même et Son salut. Aller demander le pardon à un prêtre, c'est confesser : « Moi, je crois que le salut me vient par un homme, le Christ Jésus. »

Abbé Guy PAGÈS

« Ma faute, je Vous l'ai fait connaître, je n'ai point caché mon tort ; j'ai dit : J'irai au Seigneur confesser mon péché. Et Vous, Vous avez absous mon tort, pardonné ma faute. »

*Ps 31 (32) 5*

« Qui masque ses forfaits point ne réussira ; qui les avoue et y renonce obtiendra merci. »

*Pr 28 13*

« N'aie pas honte de confesser tes péchés, ne t'oppose pas au courant du fleuve. »

*Si 4 26*

« Confessez donc vos péchés les uns aux autres et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez guéris. »

*Jc 5 16*

« Si nous confessons nos péchés, Lui, fidèle et juste, pardonnera nos péchés et nous purifiera de toute iniquité. »

*1 Jn 1 9*

**Avortement**

363.46

## 17<sup>e</sup> Marche pour la Vie

La **17<sup>e</sup> Marche pour la Vie** et contre la culture de mort, organisée par Renaissance Catholique, aura lieu le **samedi 13 octobre** prochain, de Notre-Dame des Victoires au Sacré-Cœur de Montmartre.

Cette Marche aux flambeaux est essentiellement **une marche de prière** et est ouverte à tous ceux qui œuvrent pour le respect de la vie et de la dignité de la personne. Elle se déroule à un rythme permettant à tous d'y participer. Venez prier pour la Vie avec votre famille et vos amis.

Rendez-vous à **17 h 30** devant la basilique Notre-Dame des Victoires (place des Petits-Pères, Paris II<sup>e</sup>, M° Bourse) pour la cérémonie de départ. La Marche se termine à 20 h par un Salut du Saint-Sacrement célébré au Sacré-Cœur de Montmartre (M° Anvers).

Le 12 mai 2007, un million d'Italiens se sont rassemblés pour la défense de la famille et ont fait reculer le gouvernement Prodi sur son projet de Pacs à l'italienne. Nos ambitions sont plus modestes mais nous croyons à la force de la prière et du témoignage public, alors qu'il semble acquis que le nouveau gouvernement français ne revienne pas sur les acquis de la culture de mort et risque de les aggraver.

**Renaissance Catholique**

89 rue Pierre Brossolette

92130 Issy-les-Moulineaux

Tél. 01 46 62 97 04 – Fax : 01 46 62 95 19

e-mail : [rcatholique@wanadoo.fr](mailto:rcatholique@wanadoo.fr)

Site : [www.renaissancecatholique.org](http://www.renaissancecatholique.org)

L'Église à Paris

282.443 61

**Les Porteurs de la Châsse de Sainte Geneviève**  
et  
**les Dames de Sainte Geneviève**  
vous invitent à préparer avec eux dans la prière et dans la foi

# **LA PROCESSION DE LA CHÂSSE DE SAINTE GENEVIÈVE**

PATRONNE DE PARIS

**dimanche 6 janvier 2008**

Église Saint-Étienne du Mont  
place Sainte-Geneviève, Paris V<sup>e</sup>  
(métro : Maubert-Mutualité)

**15 h 00**

Messe solennelle à Saint-Étienne du Mont  
suivie de la bénédiction de Paris  
par M<sup>gr</sup> Daucourt, évêque de Nanterre

**16 h 30**

départ de la procession du reliquaire  
(parcours : du parvis de Saint-Étienne du  
Mont jusqu'à la statue de sainte Geneviève  
sur le Pont de la Tournelle)



**Venez tous honorer la sainte patronne de Paris en famille et en communautés !**

Contact : <http://sainte-genevieve.net>